

## LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX, QUELS SONT-ILS ?

Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont des déchets issus des ménages constitués de produits pouvant être exposés (aérosols), toxiques (acides), nocifs, irritants (ammoniaque) ou inflammables. Ces déchets sont **DANGEREUX** pour la santé ou l'environnement (métaux lourds : *mercure, cadmium, plomb, zinc...*). Ils doivent subir un ensemble de traitements appropriés pour en réduire la toxicité et le risque de contamination et doivent partir dans des filières spécifiques de traitement.

### FABRICATION DE PLOMB DE PÊCHE AVEC DES BATTERIES USAGÉES : INTERDIT

Le plomb peut pénétrer dans votre organisme par :

LE NEZ  
(poussières, fumées, vapeurs)

LA BOUCHE  
(mains sales, aliments souillés)



LE PLOMB PROVOQUE DES MALADIES en s'accumulant dans le corps car il peut y rester pendant plusieurs années et :

- causer des MALADIES GRAVES telles que le saturnisme (handicap mental), surtout chez les enfants ;
- affecter les personnes qui le manipulent ainsi que leur entourage, notamment les enfants.

## LES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS) GÉRÉS PAR LE PAYS

### Les PILES et BATTERIES

Si elles sont jetées sans précaution, les piles et les batteries peuvent libérer dans l'environnement de nombreuses substances dangereuses : acide, plomb, aluminium, lithium, mercure...



Ne pas les jeter dans la nature ou dans les décharges. Ne pas les brûler.

### BATTERIES

Ne pas les utiliser pour faire des tests.

Ne pas faire fondre le plomb. Ces mauvaises pratiques entraînent des diffusions de particules toxiques qui se fixent dans la végétation du jardin et qui peuvent être respirées par les proches dont les enfants.



### Les HUILES USÉES

Les huiles usées sont dangereuses pour l'environnement et toxique pour les êtres vivants. Leur densité est plus faible que l'eau : un litre d'huile peut couvrir une surface de 1000 m<sup>2</sup> d'eau, empêchant l'oxygénation de la faune et de la flore pendant des années. Leur rejet dans la nature est donc très nuisible.



Ne pas verser l'huile de vidange dans les trous de tupas pour les éradiquer.



Ne pas déverser l'huile de vidange autour des bananiers et autres arbres fruitiers comme insecticide.



Ne pas badigeonner les véhicules d'huile de vidange comme anti-rouille. Ne pas traiter le bois avec des huiles de vidange.

## GUIDE DES DÉCHETS DANGEREUX

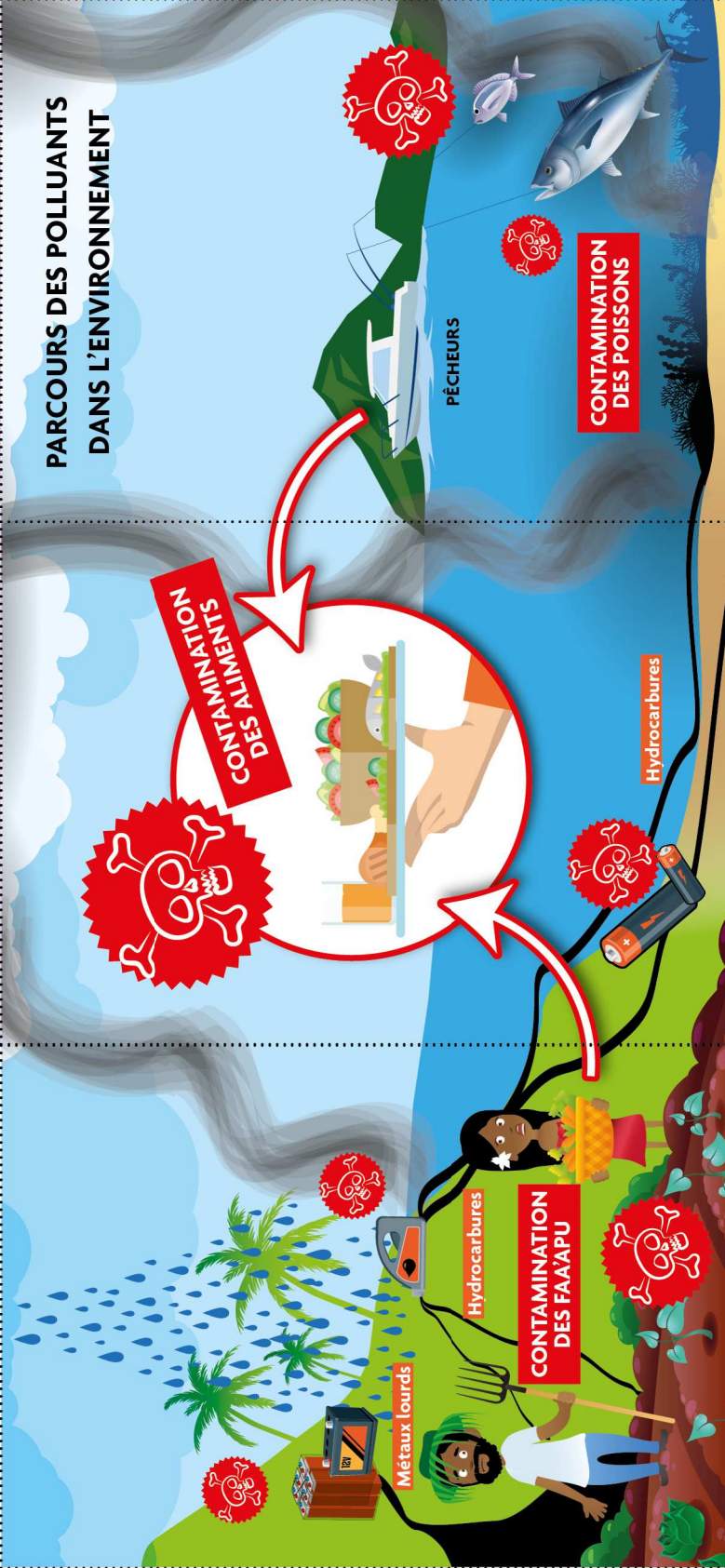


DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)  
Ce qu'il faut savoir pour bien les gérer

www.ademe.fr  
www.environnement.pf



## PARCOURS DES POLLUANTS DANS L'ENVIRONNEMENT



### LE RÉFÉRENT COMMUNAL

Nom et prénom : .....

Tél. : .....

Son rôle est de PRÉVENIR et d'informer la population des RISQUES ET DES DANGERS des DMS pour l'environnement et la santé.

### POINTS D'APPORT VOLONTAIRE localisation et heures d'accès

- Hangar communal : .....
- Magasin : .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Retrouvez la liste complète sur :



# COMMENT GÉRER CES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)?

Les DMS sont envoyés à Tahiti avant réexportation

## Mairie

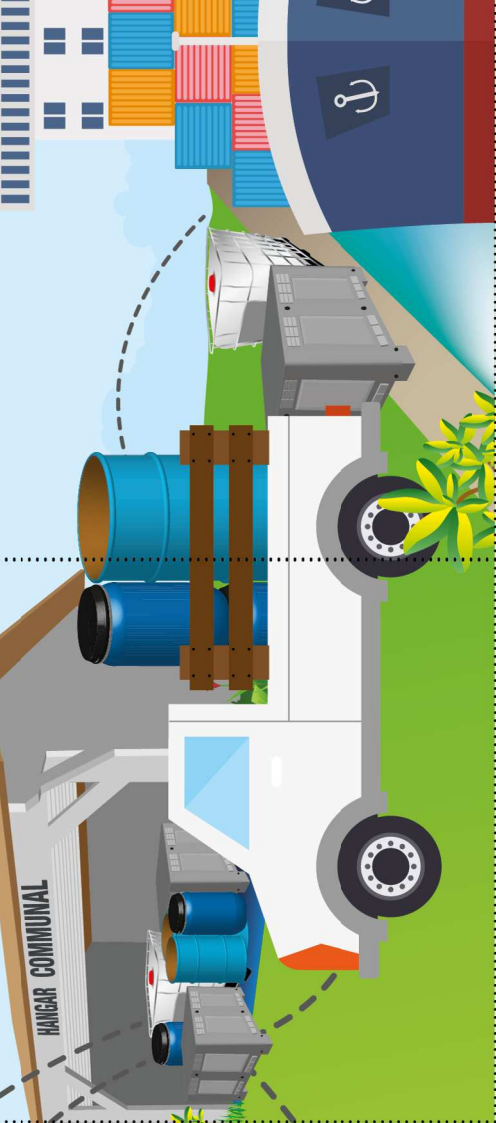
Je dépose les déchets ménagers spéciaux dans les points d'apport volontaire de mon île

## Station service

Je dépose les déchets ménagers spéciaux dans les points d'apport volontaire de mon île

## Magasin

Je dépose les déchets ménagers spéciaux dans les points d'apport volontaire de mon île



## Le rôle de la commune (hors Tahiti et Moorea) Procédure de rapatriement vers Tahiti

- INSTALLER DES PAV** (Points d'apport volontaire)
- COLLECTER** et **CONDITIONNER** les piles, batteries et huiles usées
- REMPLEIR** et **TRANSMETTRE** la fiche de déclaration de gisement des DMS à la DIREN\*
- Réceptionner le **BON DE CONNAISSANCE\***
- DÉPOSER** les piles, batteries et huiles usées sur le quai pour embarquement
- VÉRIFIER LE BON EMBARQUEMENT** sur le bateau
- CONFIRMER L'EMBARQUEMENT** à la DIREN (Téléphone ou mail)

### \* ATTENTION !

Si la commune ne respecte pas les étapes 3 et/ou 4, le fret maritime restera à sa charge

## Le rôle de la Direction de l'environnement (DIREN)

- Financer le rapatriement et le traitement des piles, batteries et huiles usées des autres îles de Polynésie française vers Tahiti.
- Aider la commune à remplir la fiche de la déclaration de gisement des DMS
- Fournir des conditionnements pour le rapatriement uniquement et selon les disponibilités

## Contacts DIREN

☎ **40 47 66 66**  
📄 **40 41 92 52**

📧 [direction@environnement.gov.pf](mailto:direction@environnement.gov.pf)



## Comment conditionner les DMS ?

- Les points d'apport volontaire (PAV) des DMS doivent être
  - faciles d'accès
  - visibles, sécurisés
  - protégés des intempéries
  - stockés sur une dalle béton

Pour éviter les risques sanitaires et environnementaux ces trois produits doivent faire l'objet d'une collecte séparée des ordures ménagères. Cette collecte se fait par point d'apport volontaire (PAV), chacun dépose ses piles, batteries et huiles usagées dans des conditionnements spécialement prévus.

**PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ**

Port des gants, lunettes, chaussures de sécurité recommandé

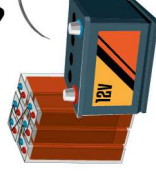
**NE PAS MÉLANGER LES 3 TYPES DE DMS**  
*(Incompatibilité de stockage)*



**LES PILES** à stocker en fûts PEHD ou métalliques



**LES HUILES USÉES** à stocker en cubiteiners



**LES BATTERIES** à stocker en caisses palette